***Manuel du propriétaire du SEI***

***Guide du Syndicat des employé-e-s de l’Impôt***

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mot du**

**Président national du SEI**

Bienvenue au Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI). Bienvenue chez **votre syndicat**.

Pourquoi votre syndicat ? Parce que c'est vous, qui, avec plus de 26 000 autres membres du SEI, êtes propriétaire de ce syndicat. En tant que membre de base du SEI, c'est vous qui êtes aux commandes, c'est vous qui tenez la barre de votre syndicat, au niveau de votre section locale, votre région et vos représentants nationaux. Chaque membre du SEI a toutes les occasions voulues de participer aux activités et à la vie syndicale. Bien sûr, c'est à vous de décider si vous voulez le faire ou pas. Mais je vous incite à participer dans toute la mesure du possible. Vous trouverez un syndicat ouvert, accueillant, dirigé par ses membres. Un syndicat désireux et capable de vous donner une plus grande maîtrise des questions relatives au milieu du travail qui vous touchent personnellement. Le syndicat, c’est un peuple qui s’unit pour aider les autres.

Le monde devient plus agité; Nos vies plus compliquées. Travailler dans la fonction publique fédérale, que ce soit pour un ministère ou une agence, n'a jamais été aussi stressant et exigeant qu'aujourd'hui. Les défis et les crises se succèdent constamment. L'Agence du revenu du Canada (ARC) présente une nouvelle série entière de défis presque quotidiennement pour nous. Les changements continus de nos systèmes, le réalignement constant des charges de travail,

que ce soit en matière de dotation, de classification, de harcèlement ou de tout autre problème que nous rencontrons, le rôle de notre syndicat n'a jamais été aussi important.

**La force de votre syndicat,
le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt,
c'est vous ses membres.**

En tant qu’élément la plus grande de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), les dirigeants et les membres du SEI ont toujours été à l'avant-scène du combat collectif pour la promotion des intérêts de toutes les travailleuses et tous les travailleurs de la fonction publique fédérale. Nous avons participé avec fierté à de nombreuses victoires avec nos consœurs et confrères de l'AFPC.

Ce livret vous montrera de nombreuses façons dont le SEI mène le même combat que vous et pour vous. Si vous avez des questions, ou si vous désirez plus de renseignements, communiquez avec la représentante ou le représentant de votre section locale. Vous pouvez également appeler

ou communiquer par courriel à l’adresse électronique qui se trouve à la fin de ce manuel.

Impliquez-vous dans votre syndicat, et vous en retirerez les bénéfices.

Solidairement,

Marc Brière

Président national

**Qui sommes-nous…**

Nous sommes le Syndicat des employé-e-s de l’Impôt (SEI), qui représente plus de **26 000** employé-e-s de l’Agence du revenu du Canada. Nous existons pour protéger et promouvoir les droits de nos membres dans leur milieu de travail, ce qui n’est pas une mince tâche dans la fonction publique fédérale d’aujourd’hui!

C’est un travail que nous prenons très au sérieux. Le SEI croit en la promotion d’une relation constructive avec la direction de l’Agence. Mais nous ne reculons devant rien lorsqu’il s’agit de protéger les intérêts de nos membres, que ce soit au bureau même ou sur la colline du Parlement.

Syndicat innovateur et progressiste, nous avons une vision pour le futur. En même temps, nos racines remontent à plus d’un demi-siècle. En 1943, les employé-e-s au service de l’Impôt se sont regroupés en ***Association des employés de l’Impôt du Dominion***. À l’époque, comme aujourd’hui, les travailleuses et travailleurs fédéraux reconnaissaient que la syndicalisation est la meilleure police d’assurance contre les pratiques patronales injustes et déraisonnables.

En 1966, avec l’avènement de la libre négociation collective dans la fonction publique fédérale, le SEI s’est joint à l’Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), dont elle formait l’***Élément de l’Impôt***. Son nom actuel lui vient d’une résolution adoptée au Congrès de 1987. Avec l’adoption de la Loi sur l’ADRC, le ministère de la fonction publique fédérale dont nous faisions partie s’est transformé en Agence. Cette Agence est née par proclamation le 1er novembre 1999. Le 12 décembre 2003, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) est devenue l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Les membres du SEI travaillent dans des secteurs comme Services aux contribuables, Gestion des créances, Vérification, Finances et administration, Ressources humaines, Technologie de l’Information (TI), Rémunération, Enquêtes criminelles, Politique législative et affaires réglementaires et Appels (PLARA). Ils sont classés dans l’une des deux groupes professionnels : SP ou MG.

Ces groupes tombent sous le coup d’une même convention collective (celle des Services des programmes et de l’administration).

### **Où sommes-nous …**

Les membres du SEI travaillent dans tous les bureaux de l’Agence du revenu du Canada à l’échelle du pays – de l’Administration centrale aux bureaux de service des petites villes du Canada. Nous faisons partie du tissu de la vie communautaire – pendant et après les heures de travail – d’un littoral à l’autre!

Nos membres sont le syndicat. Les représentantes et représentants et les services du SEI ne sont jamais difficiles à rejoindre. La section locale est le cœur de notre syndicat. Tous les membres en règle du SEI ont la possibilité de poser sa candidature / ou d’élire démocratiquement les membres de l’Exécutif local. L’Exécutif est normalement composé de la façon suivante; la présidente ou le président, la vice-présidente ou le vice-président, la trésorière ou le trésorier, la ou le secrétaire et le chef des délégué-e-s. Il comprend aussi les délégué-e-s syndicaux, à qui les membres d’un secteur particulier de leur lieu de travail peuvent s’adresser lorsqu’ils ont besoin d’aide.

Chaque section locale tient des réunions de l’Exécutif ainsi qu’une assemblée générale annuelle, qui élit les dirigeantes et dirigeants et adopte le budget annuel et où les changements aux Statuts et Règlements sont présentés en vue d’être adoptés.

**Comment sommes-nous structurés…**

Le SEI s’est donné une structure propre à permettre à notre syndicat de s’administrer comme il doit l’être – à partir de la base.

# **Sections locales**

Le SEI est organisé en 60 sections locales, de St. John’s à Victoria. Chacun de ses membres a son mot à dire en participant directement à la détermination de ses politiques, stratégies et orientations.

# **Vice-présidentes et vice-présidents régionaux**

Dix vice-présidentes et vice-présidents régionaux (VPR) servent de lien entre les sections locales du SEI et les dirigeantes et dirigeants nationaux. Les VPR prodigues des conseils et orientation aux présidentes et présidents des sections locales et / ou aux dirigeantes et dirigeants des sections locales. Ils siègent aux comités régionaux et nationaux. Les VPR agissent comme représentants dans la présentation des plaintes et des griefs.

Les VPR sont répartis entre les régions suivantes :

**Pacifique**

Comprenant les sections locales de Vancouver, Penticton, Victoria, BSF de Fraser Valley, Surrey, Prince George, Kelowna et le Centre d’appels de la région du Pacifique.

**Montagnes Rocheuses**

Comprenant les sections locales de Calgary, le Centre d’appels de Calgary, Edmonton, Saskatoon et Lethbridge.

**Prairies**Comprenant les sections locales de Winnipeg, Regina, le Centre des données fiscales de Winnipeg et le Centre de services à la clientèle sur la rémunération de Winnipeg (CSCR).

**Sud-ouest de l’Ontario**

Comprenant les sections locales de Windsor, London, Kitchener, Hamilton et St. Catharines.

**Nord et l’est de l’Ontario**

Comprenant les sections locales de Belleville, Kingston, Peterborough, Sudbury et Thunder Bay.

**Grand Toronto**

Comprenant les sections locales de Toronto-Centre, Toronto-Nord, Toronto-Est, Toronto-Ouest et Barrie.

**Capitale nationale**

Comprenant les sections locales de l’Administration centrale, le Centre de technologie d’Ottawa, le Bureau des services fiscaux d’Ottawa, le Bureau international des services fiscaux, Ottawa-Centre, Ottawa-Est, Édifice Connaught et Rue Albert.

**Montréal**

Comprenant les sections locales de Montréal, Rouyn-Noranda, Montérégie-Rive-Sud, Sherbrooke, Laval et l’Outaouais.

**Québec**

Comprenant les sections locales de Québec, Trois- Rivières, Shawinigan, Chicoutimi et Jonquière.

**Atlantique**

Comprenant les sections locales de St-John's, Charlottetown, Sydney, Saint John, Halifax, Bathurst, Moncton, le Centre des données fiscal de St-John's et Summerside.

# **Conseil exécutif**

Le Conseil exécutif est formé de la présidente ou du président national, des première et deuxième vice-présidentes ou premier et deuxième vice-présidents nationaux (VPN) et des 10 vice-présidentes ou vice-présidents régionaux (VPR).

Tous les membres du Conseil exécutif sont élus tous les trois ans par les délégué-e-s au Congrès national du SEI.

La présidente ou le président national est secondé de près par deux dirigeantes ou dirigeants nationaux : les première et deuxième vice-présidentes ou premier et deuxième vice-présidents nationaux (VPN). La première vice-présidente ou le premier vice-président national se voit confier la responsabilité des finances, et la deuxième vice-présidente ou le deuxième vice-président national celle de la négociation collective.

Le Conseil exécutif se réunit quatre fois l’an pour discuter des questions qui surgissent entre les Congrès triennaux.

# **Comité exécutif**

Le Comité exécutif du SEI, qui se réunit sur convocation de la présidente ou du président national, s’occupe normalement des questions qui lui sont renvoyées par le Conseil exécutif.

Le Comité exécutif est formé des dirigeantes et dirigeants ci-après : la présidente nationale ou le président national, les deux VPN et une ou un VPR (pour un mandat d’un an). Il peut régler les affaires de notre syndicat entre les réunions du Conseil exécutif.

# **Comité nationaux permanents**

Il y a 14 comités permanents chargés de questions d’importance continue pour les membres du SEI.

Ce sont :

Négociation

Statuts

Communications

Centres d’appels

Chances égales

Finances

Santé et sécurité

Récompenses et titres honorifiques
Action politique

Dotation

Changements technologiques

Approche syndicale-patronale (ASP)

Mieux-Être
Réaménagement des effectifs

Les comités permanents sont habituellement formés d’au moins deux membres du Conseil exécutif, d’une conseillère ou d’un conseiller technique permanent et d’un ou deux membres de section locale élus aux trois ans, à la Conférence des Présidentes et Présidents de septembre suivant le Congrès.

# **Congrès**

Le Congrès a lieu tous les trois ans. Le Congrès est l'instance suprême du SEI. Aux fins de la représentation à un congrès, chaque section locale a droit à une déléguée ou un délégué pour chaque tranche de deux cent (200) membres en règle ou fraction de ce nombre. Tous les délégués et déléguées doivent être membres en règle.

Ces délégués et déléguées élisent les membres du Conseil Exécutif, et votent sur les résolutions soumises au Congrès, qui donnent des directives aux dirigeantes et dirigeants nationaux élus.

C'est à ce moment que les statuts et les règlements du SEI sont adoptés, modifiés ou annulés et que le budget triennal du syndicat est adopté. Les décisions du Congrès sont exécutoires.

# **Conférence des présidentes et présidents**

Il y a deux Conférences des présidentes et présidents par année, soit une en mars et l’autre en septembre. Chaque section locale s’y fait représenter par sa délégué-e ou son délégué, qui est normalement (mais pas toujours) la présidente ou le président. Les sections locales peuvent envoyer aussi des observatrices et observateurs, et les membres en règles peuvent aussi assister à la Conférence à leurs frais. Les membres du Conseil exécutif assistent à la Conférence en tant qu’observatrices ou observateurs.

Les Conférences des présidentes et présidents ont un fort contenu d’enseignement, un temps considérable étant consacré aux ateliers, séminaires et rapports des comités permanents. Elles sont aussi l’occasion de discuter de résolutions mises de l’avant par les sections locales ainsi que de questions d’intérêt et d’importance générale pour les membres.

La Conférence des présidentes et présidents n’est pas une instance décisionnaire. Les résolutions adoptées à la Conférence sont renvoyées au Conseil exécutif pour étude et suite à donner.

# **Conférences régionales et interrégionales**

Chaque VPR dispose d’un budget pour la tenue de Conférences régionales ou interrégionales sur des questions ou problèmes communs des membres du SEI qui se trouvent dans leur région. Ces conférences donnent une opportunités pour les militantes et militants du SEI une occasion de plus de participer au travail de leur syndicat. Chaque région se voit aussi accorder du budget pour pouvoir offrir des cours de formation.

**Ce que nous faisons…**

Le service aux membres est la raison d’être du SEI. Notre syndicat offre une vaste gamme de services, qu’il met à la disposition de chacun de ses membres, où qu’ils travaillent.

# **Négociation**

Les objectifs de négociation comprennent les augmentations de salaire en plus de questions importantes telles que la sécurité de l'emploi et l'amélioration et / ou le maintien des conditions de travail précédemment acquises dans la convention collective. La négociation est un processus long et ardu. Le but du SEI est de négocier jusqu'à ce qu'une convention collective juste et raisonnable soit obtenue. Les membres peuvent envoyer des demandes de négociation au SEI à tout moment, par l'intermédiaire de leur bureau local.

Le comité permanent de négociation est responsable pour la sollicitation et la cueillette des revendications contractuelles reçues des sections locales et des agents des relations de travail du SEI. Il doit compiler les revendications contractuelles et en proposer un programme qui est soumis à l’AFPC. Ce programme est soumis au comité national de négociation.

Le comité national de négociation choisit, modifie, rédige ou compose des revendications contractuelles à partir des revendications reçues du comité permanent de la négociation / sections locales, et Agents des relations de travail du SEI. Le comité établit la priorité de chacune des revendications contractuelles pour les soumettre dans les délais établis à la direction de la négociation collective de l’AFPC. Ces revendications contractuelles sont les revendications officielles du SEI.

Les membres de l’équipe de négociation du SEI en concert avec l’AFPC représentent et défendent les intérêts des membres du SEI lors des rencontres de négociation avec les représentants de l’employeur.

La présidence nationale et la 2e vice-présidence nationale siègent sur le comité de stratégie nationale avec certaines personnes clés de l’AFPC, afin de synchroniser toutes les stratégies, actions ou appuis nécessaires à l’équipe de négociation pour l’atteinte des objectifs de la négociation.

# **Activités quotidiennes**

Les représentants syndicaux traitent les problèmes courants des membres du SEI. Ils répondent aux questions des membres et de l’employeur. Les représentants syndicaux assistent aux réunions avec l'employeur, ils voient à ce que notre contrat soit suivi, et ils soutiennent la formation et l'éducation de nos membres.

# **Représentation aux griefs**

La convention collective, ou le contrat, négociée entre le syndicat et l’employeur, fixe, avec d’autres textes législatifs, les conditions de travail. Chaque fois qu’un membre estime que ses droits de travailleuse ou travailleur ont été violés, Ils doivent communiquer avec leur représentant syndical dès que possible. Le SEI cherche avec lui une solution officieuse au problème. Si cet effort ne donne rien, le syndicat aide le membre à présenter un « grief » écrit en bonne et due forme à la direction.

À moins que la direction n’accepte le grief et n’intervienne pour corriger le problème, selon le type du grief, il peut être traitée à quatre paliers supplémentaires.

Les représentantes et représentants de section locale du SEI pour le milieu de travail particulier où le problème est survenu s’occupent normalement des griefs de premier et/ou de deuxième palier. Les griefs de troisième palier sont généralement soumis aux sous-commissaires de l’Agence. Ces griefs sont présentés et plaidés par les VPR du SEI. Les agents des relations de travail du SEI, qui travaillent à notre siège social national, s’occupent des griefs de dernier palier.

Si la question n’est toujours pas réglée à la satisfaction du membre, l’AFPC peut décider, lorsque le cas est bien fondé, s’il y a lieu de porter le grief sur une tribune d’**arbitrage**, un tribunal quasi judiciaire.

# **Recours en matière de dotation à l’Agence/ représentation aux appels**

Dans le cadre du programme de dotation de l'ARC, il existe trois niveaux de recours: Rétroaction individuelle (RI), Révision de la décision (RD) et Révision par un tiers indépendant (RTI). Au sein de ces processus, les membres ont le droit d'être représentés à la (RD) et à la (RTI).

La représentation à la (DR) est fournie par le local.

La représentation à la (RTI) est assurée par le bureau national du SEI.

À tout moment, nous pouvons vous conseiller sur le processus de dotation. Si vous avez des préoccupations, contactez votre représentant de section local dès que possible.

# **Programmes d’éducation**

Le SEI a mis au point ses propres cours sur la représentation aux griefs, la dotation, la formation pour les membres des exécutifs de section locale et le développement du militantisme syndical – quatre domaines pratiques qui ont une utilité quotidienne pour les militantes et militants locaux. Ces cours, qui sont donnés plusieurs fois par année, dans les différentes régions, « selon la nécessité », permettent aux dirigeantes ou dirigeants et aux délégué-e-s syndicaux des sections locales d’acquérir les connaissances et de maîtriser les techniques qui les aideront à représenter efficacement les membres. D’autres cours sont créés lorsque les besoins sont identifiés. Un cours national sur la dotation ou les griefs ont généralement lieu chaque année à Ottawa.

Comme élément de l’AFPC, les membres du SEI ont accès aux cours et aux séminaires d'éducation de l'Alliance. Ceux-ci vont d'une journée à une semaine entière ou plus. Les sujets sont très variés, allant de la formation des délégué-e-s syndicaux jusqu’à l’action politique, en passant par la santé et la sécurité et les droits de la personne.

# **Communication avec les membres**

Des membres informés sont des membres habilités. C’est pourquoi le SEI met tout en œuvre pour tenir ses membres au courant des grandes questions du jour. Il envoie des bulletins à toutes ses sections locales, pour les distribuer à leurs membres. Trois fois par an, la publication « Nouvelles syndicales » est envoyée au domicile de tous les membres. Si vous ne recevez pas les Nouvelles syndicales, veuillez communiquer avec votre section locale.

Le SEI a un site Web (ute-sei.org) qui est constamment mis à jour avec les informations les plus récentes sur un large éventail de sujets d'intérêt pour les membres, comme la négociation. Les autres informations contenues dans le site Web comprennent les bulletins, les procès-verbaux des réunions nationales, ainsi que les coordonnées des membres du Conseil exécutif et des représentants de chaque sections locales. Le SEI a également une liste de distribution par courriel que vous pouvez vous inscrire et vous pouvez nous trouver sur Facebook, YouTube et Twitter.

**Un dernier mot…**

En fin de compte, le Syndicat, c’est vous ! Le SEI est résolu à assurer à ses membres le meilleur service et la meilleure représentation qui soient. Nous avons besoin de vous entendre... vous devez jouer votre rôle et dire ce que vous avez à dire.

Contactez un représentant local pour en savoir plus sur la façon dont VOTRE SYNDICAT travaille pour vous et de savoir quand votre prochaine assemblée générale annuelle aura lieu.

Nous espérons que, en tant que membre du SEI, vous vous unirez aux autres membres pour construire un syndicat efficace, à l’écoute et progressiste.

**Syndicat des employé‑e‑s de l’Impôt (SEI)**

Bureau 800, 233, rue Gilmour

Ottawa ON K2P 0P2

Téléphone : (613) 235-6704

Télécopieur : (613) 234‑7290

Courriel : communications@ute-sei.org

NOTES:

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

**Votre point de contact local pour le SEI :**

|  |
| --- |
|  |